

Communiqué de presse

Lyon, le 2 décembre 2019

e-CPS : première intégration à un espace numérique de santé en Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes s'engage résolument dans le virage numérique du plan MaSanté 2022 en étant la première région française à intégrer la e-CPS à sa plateforme numérique de santé. Cette réalisation est le fruit d'une collaboration étroite entre l'ASIP Santé, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Gcs Sara, afin de faciliter l'usage des outils numériques régionaux et nationaux.

Auvergne-Rhône-Alpes, une région engagée dans le virage numérique

Le Gcs Sara, dans le cadre de la politique régionale du numérique en santé pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, est le **premier opérateur Français à intégrer le service e-CPS** à son portail d'authentification forte.

Ce nouveau moyen d'accès est en production depuis le 25 novembre 2019.

L'Espace Numérique de Santé Régional est **utilisé par plus de 30 000 professionnels de santé**.

Il permet d'accéder à un bouquet de services numériques, parmi lesquels :

- des **services régionaux à fort usages** (outil E-Parcours MesPatients, messagerie sécurisée de santé MonSisra, outil de téléconsultation directe avec le patient, ViaTrajectoire, outil RCP...)
- des **applications tierces** opérées en lien avec des partenaires (URPS Médecins, Pharmaciens, Infirmiers) ou encore des industriels.
- des **applications nationales** (Dossier Médical Partagé, CertDC,...)

Diverses modalités d'authentification forte prévues par la Politique Générales des SI de Santé pilotée par l'ASIP Santé, étaient déjà disponibles sur le portail régional : authentification CPS, authentification OTP, authentification déléguée aux établissements ayant atteint les pré-requis hôpital numérique.

La e-CPS, proposée par l'ASIP Santé, ouvre un champ nouveau qui promet **de faciliter la vie des professionnels de santé**, notamment pour accéder à des services nationaux offerts par l'Assurance Maladie.

A noter : le portail utilisé en Auvergne-Rhône-Alpes étant mutualisé avec d'autres grandes régions dans le cadre de l'association PLEIADES, ce service sera également disponible pour des déploiements ultérieurs, notamment en Ile-de-France et en Guyane.

e-CPS : l'authentification forte en mobilité

Afin de répondre aux problématiques liées à la mobilité des professionnels de santé et de s'adapter aux nouveaux usages numériques, l'ASIP Santé et la CNAM ont développé la e-CPS.

D'un **niveau de sécurité équivalent à la Carte de Professionnels de Santé**, cette carte dématérialisée permet aux professionnels de santé de s'authentifier directement auprès d'un service en ligne avec son mobile ou sa tablette, sans passer par un poste configuré et équipé d'un lecteur de carte.

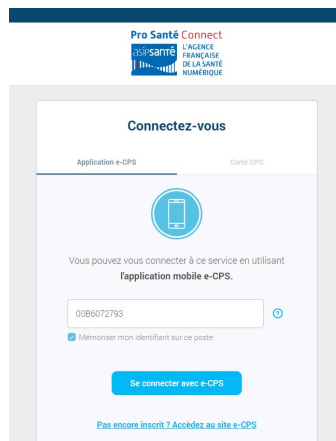
Ce nouveau service, **rapide, sécurisé et pratique simplifie l'accès aux outils numériques** et permet aux professionnels de santé d'accéder à ses applis professionnelles où qu'il soit.

En savoir plus :

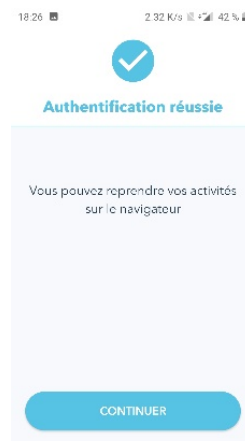
<https://esante.gouv.fr/securite/e-cps>



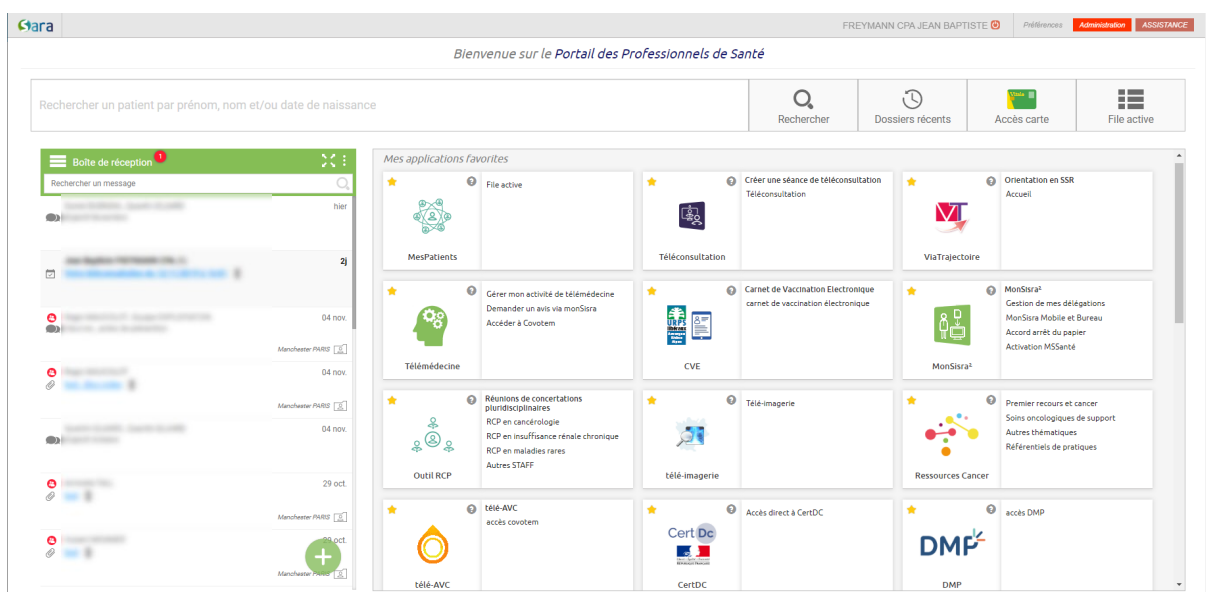
1. Sur le portail régional, choix de l'e-CPS comme modalité d'authentification forte



2. Saisie de l'identifiant national par le professionnel



3. Le professionnel finalise son authentification sur son mobile



4. Il est fortement authentifié et peut accéder aux différentes applications mises à sa disposition dans l'espace régional

Première étape vers de nouvelles perspectives d'intégration

L'intégration de la e-CPS au système d'information de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes est la **première pierre d'une stratégie plus ambitieuse**. La région souhaite en effet aller plus loin dans sa démarche en étant également l'une des premières à intégrer les futurs chantiers préconisés par Dominique Pon et Laura Létourneau dans le plan MaSanté 2022.

Au programme de ces futurs déploiements figurent l'intégration de l'identifiant national de santé dans les logiciels et systèmes d'information de santé, la contribution au bouquet de services des professionnels et la mise à disposition de services au travers de l'Espace Numérique de Santé national.

A propos de l'ASIP Santé

L'ANS succède à l'ASIP Santé pour devenir le bras armé opérationnel de la délégation ministérielle du numérique en santé (DNS). L'ANS a la mission cruciale de bâtir les fondations techniques dans lesquelles tous les projets de e-santé doivent prendre racine : référentiels et outils d'interopérabilité et de sécurité, répertoires, mécanismes d'identification et d'authentification, messageries sécurisées de santé, etc.

Plus d'informations sur <https://esante.gouv.fr>

A propos de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes **pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé** définie au niveau national par le ministère ; elle l'adapte aux spécificités de la région.

En matière de e-santé, l'ARS définit la stratégie régionale en cohérence avec la feuille de route nationale. Elle travaille en lien avec la délégation du numérique en santé, l'ASIP Santé, et l'ensemble des signataires de la charte de partage d'objectifs pour développement et le déploiement de la e-santé en Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus d'informations sur www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

A propos du Gcs Sara

Le Gcs Sara (Système d'information santé en Auvergne-Rhône-Alpes) est la maîtrise d'ouvrage déléguée au service des projets de e-santé et de la politique régionale des systèmes d'information de santé partagés, sous l'égide de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Il met à disposition des acteurs de santé de la région un panel d'outils, permettant d'améliorer la coordination et la prise en charge des patients.

Plus d'informations sur www.sante-ara.fr

Contacts presse

ASIP Santé – Julie Messier

Tél. 01 58 45 33 20 / 06 16 89 59 83 – Mail : julie.messier@sante.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Amélie Roux-Rubio

Tél. 04 27 86 55 55 – Mail : ars-ara-presse@ars.sante.fr

Gcs Sara – Sylviane Piedallu

Tél. 04 73 31 87 34 - Mail : sylviane.piedallu@sante-ara.fr